

Danger des algues vertes : le grand déni

Les cas d'intoxications mortelles sur le littoral breton restent non élucidés malgré les alertes des associations

Yves-Marie Le Lay et André Ollivro forment un tandem d'irréductibles lanceurs d'alerte bien connu en Bretagne. Ils dénoncent sans relâche les méfaits des algues vertes, conséquence de l'agriculture intensive, qui s'échouent sur les côtes par dizaines de milliers de tonnes chaque année à la belle saison. Jeudi 27 avril, les deux dirigeants de l'association Halte aux marées vertes ont prévu de porter leur combat sur le terrain judiciaire à Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor.

Leur démarche est double : d'une part, ils veulent assister à l'audience du tribunal des affaires de Sécurité sociale consacrée au dossier de Thierry Morfoisse, un conducteur de camion mort en juillet 2009 alors qu'il déchargeait une cargaison d'algues vertes. Sa famille attend depuis des années que sa mort brutale soit reconnue comme un accident du travail.

D'autre part, MM. Le Lay et Ollivro ont prévu de se rendre au tribunal de grande instance de la ville déposer une plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Les deux hommes souhaitent se constituer partie civile avec l'association Générations futures à la suite d'un autre décès, celui de Jean-René Auffray, ce joggeur retrouvé sans vie le nez dans un mélange de sable et d'algues en décomposition, le 8 septembre 2016, dans l'estuaire du Gouessant, entre Hillion et Morieux (Côtes-d'Armor).

Pourquoi ne pas admettre comme explication une banale crise cardiaque ? Parce que, à cet endroit précis, au moins trente-six sangliers ont péri, intoxiqués à l'hydrogène sulfuré (H₂S), six ans plus tôt. Et parce que plusieurs accidents survenus sur le littoral des Côtes-d'Armor méritent plus d'attention qu'un classement sans suite. Si les algues vertes sont ra-

massées sur les plages, les vasières se révèlent un piège mortel.

En 2011, après l'hécatombe de sangliers, les analyses de leurs dépouilles avaient établi la responsabilité du H₂S, un gaz que les algues dégagent en pourrissant. Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre de l'écologie, commande deux rapports d'experts. Ces derniers soulignent que respirer pendant quelques secondes des concentrations de 1 000 parties par million (ppm) d'hydrogène sulfuré cause des formes suraiguës d'intoxication chez les humains, avec des atteintes du système nerveux central et des symptômes de détresse respiratoire. La mort survient ensuite par arrêt cardiaque au bout de cinq à dix minutes.

Affaires classées

Pourtant, le procureur de Saint-Brieuc, Bertrand Leclerc, n'a pas immédiatement été frappé par les circonstances de la mort de M. Auffray. Dans un premier temps, il n'a pas demandé d'autopsie du défunt, sportif confirmé de 50 ans, avant de se raviser et d'ordonner l'exhumation de son corps quinze jours plus tard. Entre-temps, les associations de défense de l'environnement s'étaient bruyamment mobilisées pour réclamer une enquête.

En décembre 2016, le procureur conclut que les médecins légistes n'avaient pas « exclu un décès d'origine toxique ». Il notait aussi que les vasières du Gouessant, où les émanations de gaz peuvent « atteindre rapidement plus de 1 000 ppm », paraissent constituer « un risque réel ». Néanmoins, début avril, il classait l'affaire, faute « de lien de causalité direct », comme pour les cas précédents. L'appel de huit médecins et toxicologues réclamant la communication du compte rendu de l'autopsie n'a pas été entendu.

« On est dans un certain déni, par-



Ramassage d'algues vertes à Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor), en juin 2015. CASTELLI/ANDIA.FR

fois, reconnaît Thierry Burlot, vice-président (PS) du conseil régional chargé de l'environnement. *Le danger existe, je pense qu'on sous-estime les risques.* Le propos est méritoire, car, en Bretagne, on ne s'épanche guère publiquement sur ce phénomène. La préfecture des Côtes-d'Armor, par exemple, refuse d'évoquer ce « sujet sensible » en période électorale.

D'autres accidents attendus

« Il y aura d'autres accidents », pronostique Pierre Philippe, médecin urgentiste au centre hospitalier de Lannion, mais je ne suis pas sûr que cela changera quoi que ce soit. Le docteur Philippe est l'un des premiers à avoir tenté d'alerter sur la toxicité de l'hydrogène sulfuré. Il a commencé à s'interroger sur ce danger après avoir reçu, en juin 1989, le corps d'un premier joggeur, âgé de 26 ans, retrouvé sur un amas d'ulves à Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor).

« J'ai essayé d'obtenir les résultats de son autopsie, on m'a renvoyé de laboratoires en procureur, je n'ai jamais pu les consulter », témoigne le médecin. Dix ans plus tard, un conducteur d'engin est pris de convulsions et tombe dans le coma en collectant des algues vertes sur la même plage. Puis, le 28 juillet 2009, un cheval est fou-

droyé lors d'une promenade au bord de la mer, toujours à Saint-Michel-en-Grève. Son cavalier arrive aux urgences.

« Si je n'avais pas été de service ce jour-là, l'animal serait parti à l'équarrissage en un rien de temps, relate Pierre Philippe. Nous avons dû insister, son propriétaire et moi, pour obtenir que des prélèvements soient réalisés. » La présence très importante de H₂S est finalement attestée. « Au fur et à mesure, je me suis rendu compte qu'il existe de toute évidence une volonté de désinformation sur ce sujet, affirme M. Philippe. A chaque fois, on commence par nier la réalité du lien entre des œdèmes pulmonaires et l'hydrogène sulfuré. »

Conséquence directe de l'agriculture intensive, les marées vertes s'étendent désormais de la Normandie à la Vendée, mais la Bretagne reste la plus touchée, dans huit baies en particulier. Deux d'entre elles ont enregistré plusieurs accidents : à Saint-Michel-en-Grève et à Hillion. Avant l'épisode des sangliers, cette côte-là avait déjà défrayé la chronique à l'été 2008, avec la mort de deux chiens de 13 kg et 20 kg, tombés raides morts sur un tas d'ulves en quelques instants. Leur propriétaire avait porté plainte. La justice n'avait pas donné suite, les pré-

« Il existe de toute évidence une volonté de désinformation sur ce sujet »

PIERRE PHILIPPE
médecin urgentiste à Lannion

vements réalisés sur les chiens ne permettant pas de conclure.

Après plusieurs plaintes déposées à leur sujet par des défenseurs de l'environnement, le cas des sangliers, lui, continue d'être instruit au pôle santé du tribunal de grande instance de Paris.

La famille de Thierry Morfoisse a reçu au contraire une même fin de non-recevoir. Le conducteur de 48 ans est décédé le 22 juillet 2009, juste après avoir déchargé pour la troisième fois de la journée le contenu de sa benne à la déchetterie de Launay-Lantic. A cette époque, les ulves y mijotent plusieurs jours à l'air libre et les employés ne portent aucun équipement de protection. Le 7 septembre, une enquête est ouverte par le procureur de Saint-Brieuc d'alors, Gérard Zaug. Il classe l'affaire sans suite deux mois plus tard, en mettant en doute l'état de santé préa-

lable de M. Morfoisse, et sans entendre les collègues du chauffeur.

Halte aux marées vertes, l'association d'André Ollivro et Yves-Marie Le Lay, s'est battue pour que l'on n'en reste pas là. En 2010, des analyses finissent par être rendues publiques : une forte présence de H₂S est décelée dans le sang de M. Morfoisse. La famille porte plainte. Le pôle santé se saisit du dossier et ordonne une expertise toxicologique. Celle-ci ne sera finalement pas jugée probante, faute d'un échantillon correctement conservé. Par ailleurs, la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes-d'Armor a refusé de reconnaître le caractère professionnel de l'accident.

Le défenseur de la famille, M^e François Lafforgue, va tenter d'obtenir un arbitrage plus favorable. Il tient à la disposition des juges des affaires sociales la liste des accidents survenus dans les Côtes-d'Armor. L'avocat conseille aussi MM. Ollivro et Le Lay, qui espèrent que toutes leurs démarches juridiques parviendront au moins à imposer un nouveau protocole en cas de décès suspect sur le littoral. Ils demandent que soient prélevés et conservés dans de bonnes conditions deux échantillons de sang de la victime. ■

MARTINE VALO

Des échouages précoces et massifs

Le littoral breton enregistre le pire début de saison des marées vertes depuis 2009, avec des échouages massifs d'algues vertes apparus dès janvier. Les ramassages ont déjà commencé alors qu'ils avaient démarré à la mi-mai en 2016 et 2015. Plus de 1 600 tonnes d'algues ont été récoltées dans la baie de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor) depuis début 2017.

Il est trop tôt pour pronostiquer ce qu'il en sera cet été, mais les spécialistes savaient que le printemps s'annonçait mal, à cause des fortes concentrations d'ulves observées à l'automne 2016, après un printemps précédent pluvieux.

La région a conduit un plan de lutte entre 2011 et 2016 - de 114 millions d'euros au total -, qui vise à convaincre les agriculteurs de changer de pratiques. Depuis 2010, les taux des nitrates sont en baisse dans les rivières, mais la Bretagne n'a pas fini de payer ses pratiques agricoles passées.

Des indices d'une présence humaine en Amérique il y a 130 000 ans

Des fractures sur des os de mammoth suggèrent que l'homme aurait pu coloniser le Nouveau Monde bien plus tôt qu'on ne le pensait

On savait que Christophe Colomb n'avait pas découvert l'Amérique, que des Vikings l'avaient devancé sur les marges d'un continent déjà peuplé d'« Indiens » depuis des millénaires. Ces dernières décennies, le débat a été vif pour déterminer quand les premiers humains ont pris pied sur le Nouveau Monde - il y a 130 000 ans, ou beaucoup plus ? Une découverte, publiée jeudi 27 avril dans la revue *Nature*, risque de relancer les spécialistes sur le sentier de la guerre : y sont exposés des indices d'une présence humaine en Californie, il y a 130 000 ans. C'est-à-dire à une date où l'homme moderne, *Homo sapiens*, n'était pas encore supposé être sorti de son berceau africain pour conquérir le monde !

L'étude de *Nature* porte sur l'analyse d'ossements d'un masto-

donte - un mammoth américain - trouvés en bordure de l'autoroute 54, près de San Diego, au début des années 1990. Tom Deméré, du Muséum d'histoire naturelle de San Diego, se souvient que l'équipe avait été intriguée par la présence de plusieurs grosses pierres au milieu des ossements, qui portaient des traces de fractures, et étaient regroupés de façon peu naturelle. « Il y avait là une énigme : les processus géologiques qui avaient déposé peu à peu le limon qui recouvrait les os ne pouvaient pas avoir aussi transporté jusqu'ici ces gros cailloux. »

L'énigme a pris une tournure plus intrigante encore lorsque les premières datations fiables ont été obtenues, en 2012, par l'étude de désintégration de l'uranium dans les ossements. La date a stupéfié les chercheurs : 130 000 ans,

Lors de leur découverte en Californie, les ossements étaient regroupés de façon peu naturelle entre de grosses pierres

à plus ou moins 90 000 ans. Soit un jalon de l'occupation humaine des Amériques dix fois plus ancien que la culture Clovis, longtemps considérée comme la première arrivée.

Les années suivantes ont donc été occupées à réunir les compétences et les indices nécessaires pour vérifier cette date inatten-

due. En plus d'experts de l'uranium, des spécialistes des traces laissées sur les outils de pierre et des archéologues expérimentaux ont été appelés à la rescousse. Les marques laissées sur les ossements n'ont rien à voir avec des traces de dents de carnivores, les fractures diffèrent de celles causées par des engins de chantier ou des processus géologiques naturels.

« Le dogme tombe »

« Nous avons cassé des os d'éléphants entre des marteaux et des enclumes de pierre similaires, et nous avons obtenu les mêmes fractures », indique Steve Holen, du Centre de recherche paléolithique américaine à Hot Springs (Dakota du Sud), premier auteur de l'étude. Cette méthode pour briser les gros ossements, pour en faire

des outils ou récupérer la moelle, était déjà utilisée il y a 1,5 million d'années en Afrique. »

Quelqu'un pratiquait donc le charognage - plutôt que la chasse, selon les éléments réunis - sur des gros animaux du continent. Mais qui ? « En l'absence d'ossements humains, on ne peut que spéculer », répond Richard Fullagar, de l'université de Wollongong (Australie), qui a participé aux travaux. Cela pourrait être des néandertaliens, des dénisoviens ou des Homo archaïques. »

Comment sont-ils arrivés là ? A pied, à bord d'esquifs ? Là encore, les hypothèses sont très ouvertes. Avant 130 000 ans, le niveau de la mer permettait un passage à pied sec par la Béringie, ce pont terrestre entre Sibérie et Alaska. Mais la découverte, en Crête, de haches de pierre datant de 130 000 ans

suggère que les humains savaient dès cette époque faire plus que du cabotage, rappelle Steve Holen.

Eric Boëda, préhistorien spécialiste de l'industrie lithique à l'université Paris-X Nanterre, n'est pas totalement surpris par la découverte californienne. Il dirige une mission archéologique au Brésil sur des sites qui ont livré des signes d'occupation humaine vieux de 35 000 ans. Il y a succédé à Niède Guidon, une archéologue longtemps méprisée par ses confrères nord-américains pour son insistance à chercher des traces d'occupation beaucoup plus anciennes que celles laissées par l'incontournable culture Clovis. « Les langues se délient, le dogme tombe », commente le Français, pour qui l'étude de *Nature* est « parfaitement convaincante ». ■

HERVÉ MORIN